

**ASA PARIS NORD-EST 18**  
**Association pour le Suivi de l'Aménagement Paris Nord-Est 18**

Monsieur Christian LEYRIT  
Président de la CNDP  
CNDP  
244, boulevard Saint Germain  
75007 - Paris

Paris, le 23 mars 2015

Objet : CDG Express

Monsieur le Président de la Commission Nationale du Débat Public,

Je représente une association d'habitants et d'usagers du quartier la Chapelle (Paris 18<sup>e</sup>) et c'est à ce titre que je vous sollicite sur le dossier de CDG Express qui a fait l'objet d'un débat public du 25 août au 15 décembre 2003.

Comme vous le savez, ce projet remis en cause à plusieurs reprises a été relancé récemment par le gouvernement. Or depuis le débat public, il s'est passé plus de dix ans dans un contexte urbain et environnemental qui a sensiblement évolué. Le tracé de la ligne n'est plus le même que celui de 2003. Il franchit un territoire du nord-est parisien situé au cœur de plusieurs projets de requalification urbaine, notamment au niveau de la porte de la Chapelle.

Depuis 2003, de nouvelles études d'impact et de faisabilité ont été entreprises comme celles de l'APUR en 2009 qui proposaient des solutions alternatives sans remettre en cause les projets d'aménagement et en préservant l'environnement, recommandant par exemple le tracé en « tranchée couverte » à la porte de la Chapelle au lieu d'un passage en aérien.

Au moment où le gouvernement vient de décider de légiférer par ordonnance au lieu de passer par la voie parlementaire, je pense que l'autorité indépendante que vous représentez doit de nouveau se saisir de ce dossier afin de permettre aux habitants et usagers de faire valoir leurs points de vue dans le processus de décision.

Cette saisine se justifierait d'autant plus qu'elle serait en cohérence avec l'une des conclusions du compte-rendu du débat public de 2003 qui évoquait *"la nécessité de présenter une proposition mieux adaptée, prenant en compte les objections techniques et financières émises lors du débat et notamment les solutions alternatives"* (Compte-rendu CPDP - page 48 - 13/02/2004).

Aussi pour toutes ces raisons, au nom de l'association que je préside, je vous demande de bien vouloir envisager l'organisation d'un débat public sur le nouveau projet de CDG Express.

D'avance, je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce courrier et de la suite que vous lui donnerez. Dans cette attente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président de la Commission Nationale du Débat Public, l'expression de ma considération distinguée.

Olivier ANSART, Président d'ASA PNE 18